

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« **NON** AUX NUISANCES AERIENNES, **OUI** AU RESPECT DES CITOYENS ! »

« *Le bruit assassine les pensées* » Nietzsche

Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet et Montesson : une pétition en ligne pour lutter contre les nuisances aériennes !



Les Maires des Communes de Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet et Montesson - Arnaud de Bourrousse, Jean-Roger Davin, Eric Dumoulin, Bernard Grouchko, Jean-François Bel – lancent un appel commun pour lutter contre les nuisances aériennes.

Leurs villes sont particulièrement impactées par le survol des avions arrivant ou partant principalement de l'aéroport du Bourget. Les Maires demandent à leurs concitoyens un soutien massif afin de soutenir l'initiative qu'ils souhaitent mener auprès de la Direction Générale de l'Aviation civile, en partenariat avec l'Association des Communes pour la Réduction des Nuisances Aériennes dans l'Ouest Parisien (ACRENA).

À plusieurs reprises déjà, ils ont eu l'occasion de faire part aux autorités compétentes des nuisances que subissent les habitants de ce territoire. Mais face à l'inertie de la Direction Générale de l'Aviation civile en charge des questions d'altimétrie aérienne et du fait d'un survol à des altitudes de plus en plus basses de l'Est yvelinois, ils souhaitent aujourd'hui aller plus loin. Ils soulignent en effet que l'augmentation des nuisances aériennes n'est pas une fatalité et que les changements observés ces dernières années constituent une dérive inacceptable pour la qualité de vie. Ils précisent par ailleurs qu'il leur paraît inconcevable que des mesures de restriction de la circulation en période de pollution atmosphérique ne soient pas appliquées aux avions. En effet ces activités bruyantes et polluantes s'effectuent selon des règles et des lois désuètes, peu respectées et jamais réactualisées.

Afin de renforcer leur action en faveur du relèvement du plafond des survols aériens, les Maires en appellent à leurs concitoyens. Ces derniers sont invités à soutenir cette initiative en « likant », en marquant leur soutien à cette mobilisation ou en faisant part de leurs témoignages via la page Facebook dédiée ou par mail :

 **Appel Citoyen – Non aux nuisances aériennes**
@ nonauxnuisancesaeriennes@mairie-chatou.fr

L'ACRENA, acteur de votre tranquillité.

Créée en 2002, l'Association des Communes pour la Réduction des Nuisances Aériennes (ACRENA) dans l'Ouest Parisien regroupe aujourd'hui près de 83 communes de l'ouest parisien (Yvelines et Hauts-de-Seine).

Son objectif principal est qu'au-delà des riverains des aéroports, directement concernés par les nuisances aériennes, soient prises en considération les populations survolées, qui ont également à subir des nuisances sonores importantes. L'Association et ses membres ne se posent pas en adversaire de l'avion, mais ont la volonté de concilier l'intérêt économique de l'activité aéroportuaire et la nécessaire diminution des nuisances sonores engendrées par celle-ci pour les populations survolées.

Au quotidien, l'ACRENA :

- **Veille au respect des normes en vigueur** en intervenant auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, à chaque survol bruyant ou anomalie constaté.
- **Demande à un cabinet indépendant de réaliser tous les deux ans une campagne de mesures de bruit** des avions dans l'ouest parisien sur trois sites particulièrement exposés (en 2009 : Montesson, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine).
- **Dialogue et échange avec la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA)** sur la situation actuelle et sur les pistes d'amélioration pour réduire les nuisances aériennes.

L'ACRENA milite notamment pour :

- **Le relèvement des altitudes de 300 mètres** à l'approche du Bourget comme cela a déjà été fait pour Roissy-Charles de Gaulle conformément au Grenelle de l'Environnement ;
- **L'approche en descente continue** : elle consiste à retarder le plus possible le point de descente et à éviter au maximum les paliers, sources de nuisances sonores pour les populations survolées et le gaspillage d'énergie.
- **La réduction du trafic aérien entre minuit et cinq heures du matin.**

CONTACTS :

Mairie de Carrières-sur-Seine

mairie@carrieres-sur-seine.fr

Tél : 01 30 86 89 89

Mairie de Croissy-sur-Seine

Barbara Barthon, Direction de la Communication

barbara.barthon@croissy.com

Tél. 01 30 09 31 81

Mairie du Vésinet

Arnaud Bonduelle, Cabinet du Maire

a.bonduelle@levesinet.fr

Tél : 01 30 15 47 89

Maire de Montesson

Olivier Pernet, Cabinet du Maire

olivier.pernet@montesson.fr

Tél : 01 30 15 39 32

Mairie de Chatou

Christophe Ragué, Cabinet du Maire

cabinet@mairie-chatou.fr

Tél. 01 34 80 46 86

